

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PRISE DE VUE D'UN MINEUR ET L'UTILISATION DE L'IMAGE LE REPRESENTANT

Je soussigné(e) (nom/prénom)

.....

en qualité de

Père Mère Tuteur

demeurant (adresse)

.....
.....
.....

autorise à titre gracieux et sans contrepartie M.....,
ci-après dénommé le photographe, l'autorisation de photographier mon enfant
prénommé(e)

dans le cadre de l'opération "**Votre département en photos**" organisée par le
Conseil départemental de la Haute-Vienne du vendredi 7 juillet au vendredi 29
septembre.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à
l'image et au droit au nom, j'autorise le Conseil départemental de la Haute-
Vienne et les Ardents Editeurs, à fixer, reproduire et communiquer au public les
images prises dans le cadre de la présente sur différents supports :

- ouvrage participatif "**La Haute-Vienne inattendue**", destiné à un usage commercial - mise en vente par la maison d'édition - pour une durée de 10 ans ;
- ensemble des supports de promotion de l'opération (affiche, tract, carton d'invitation, etc. ;
- dans le cadre de l'organisation d'une exposition à la Chapelle de la Visitation à Limoges, d'une durée de 15 jours,
- réseaux sociaux gérés par le Département (Facebook, Youtube, Dailymotion, Vimeo, Google+, Twitter, Pinterest, Instagram, Vine).

L'éditeur s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies objets de la présente dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Fait à

le

Signature précédée de la mention "bon pour accord" :